

Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2024

L'an deux mille vingt quatre le huit juillet, à 18 heures et 30 minutes,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Daniel COTTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 8

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/06/2024

Présents : M. Daniel COTTON, Mme Christine TERRAIL, M. Jean François FAURE, M. Pierre VIEUX, M. Frank BRESSON, M. Christophe SARAYOTIS,

Absents excusés : M. Jean PUZENAT, a donné procuration à M. Christophe SARAYOTIS, Mme Jeanne RODRIGUEZ

Mme Christine TERRAIL est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide le Procès Verbal de la dernière séance du conseil à l'unanimité.

1/ SIVOS Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la Gervanne

La commune démissionne du SIVOS

Délibération à l'unanimité

2/ Choix du bureau d'étude pour la procédure des captages :

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer la réalisation de l'étude pour la procédure de protection des 2 captages d'eau potable SAUZY et RIMON à la société IDEES EAUX pour un montant de 8 700 € HT.

Délibération à l'unanimité

3/ Demande de subventions pour la procédure de protection des deux captages eau potable SAUZY et RIMON :

Le Conseil municipal approuve le coût estimatif global de la procédure de protection des 2 captages d'eau potable SAUZY et RIMON pour un montant de 29 000 € HT. Le Conseil municipal sollicite les aides les plus élevées possibles auprès des financeurs et en particulier du Conseil départemental de la Drôme

Délibération à l'unanimité

4/ Demande de subventions pour la réhabilitation de la station de pompage d'eau potable des RIBIERES :

Le Conseil municipal approuve le coût global des travaux de réhabilitation de la station de pompage d'eau potable de Ribière pour un montant de **61 000 € HT**, et 73 200€ TTC. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Objectif-eau. Le Conseil municipal sollicite les aides les plus élevées possibles auprès des financeurs et en particulier du Conseil Départemental de la Drôme et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Délibération à l'unanimité

5/ Recensement des projets liés au réseau d'eau et d'assainissement :
Réflexion en cours sur les projets d'utilité publique jusqu'au 31/07/2024 dans le cadre du CRET
(Contrat de Réussite de la Transition Écologique)

6/ Modification des deux contrats des employés communaux : ATSEM et Agent d'entretien
Poste d'ATSEM : CDD de droit privé (CAE PEC) à temps non complet à 26h/semaine, soit 20,5
/35ème annualisé.

Poste d'Agent d'entretien + Cantinière + Garderie du soir : CDD de droit public à temps non
complet à 20h/semaine, soit 11,15/35ème annualisé.

Délibération à l'unanimité

7/ Création de site marchand Hello Cabanes

Mme Terrail, élue intéressée, quitte la séance. Afin que les habitants et visiteurs puissent réserver en
ligne la location de nuitées en cabanes de cyclo-randonneurs sur l'aire de détente, la société « Roule
ma Com » créé le site internet de réservation en ligne, sous le nom de « LES CABANES DE
PLAN- DE-BAIX ». La licence d'exploitation est OpenProcamping.

Résultats des Vote « Pour » = 5 et « contre » = 1

Délibération à la majorité

8/ Attribution de subvention :

Le conseil décide à l'unanimité d'allouer la somme de 100,00€ à l'association « Art et Culture en
Gervanne »

Délibération à l'unanimité

Questions diverses :

- M. Frank Bresson se renseigne pour les prix de tondeuse débroussailleuse pour notre service
technique.

- Le CM donne son accord pour l'achat d'un exemplaire du livre de Bernard Moulin « Les racines
du paysage »

La séance est levée à 22h20

Le prochain Conseil Municipal se réunira le LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024 à 18h30

La secrétaire de séance
Christine TERRAIL



Le Maire,
Daniel COTTON

